

Ensemble penchons-nous sur le présent
mais surtout l'AVENIR de notre belle Commune

PCDR MOMIGNIES

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL



Déroulement de la soirée

1. Remise en contexte

Les acronymes

Où trouver des informations sur l'ODR ?

Les étapes franchies et à venir

2. Mise en place de la CLDR

Rôles et fonctionnement

Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur

3. Retour sur l'information/Consultation (I/C) et les Groupes de Travail (GT)

4. Présentation de la Partie I

Questions/Débat

5. Les prochaines réunions de la CLDR

6. Divers

1. Remise en contexte

Les acronymes :

- DR : Développement Rural
- ODR : Opération de Développement Rural
- PCDR : Programme Communal de Développement Rural
- GT : Groupe de Travail
- CLDR : Commission Locale de Développement Rural
- ROI : Règlement d'Ordre Intérieur
- FRW : Fondation Rurale de Wallonie
- DGO3 : Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Administration régionale)

1. Remise en contexte

Où trouver des informations sur l'ODR ?

- Site communal : www.momignies.be
- Site dédié à l'Opération : www.pcdr-momignies.info
- À travers nos campagnes
- L'Administration communale : Sandra Sterckx 060/51.04.47
sandra.sterckx@momignies.be
- La Fondation Rurale de Wallonie : Thomas Constant – Florian Higny 071/66.01.90
t.constant@frw.be f.higny@frw.be

1. Remise en contexte

Les étapes franchies et à venir

2018

Décision du
collège
communal
de se lancer
dans
l'aventure
PCDR

2019

Accord du
Ministre du
DR pour le
lancement du
PCDR

Mars 2021

Désignation
du Bureau
DR(EA)²M

2021-2022

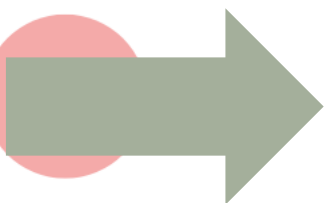
Rédaction du
Pré-diagnostic par
le Bureau
DR(EA)²M

2023

Rencontre de
Personnes
Ressources

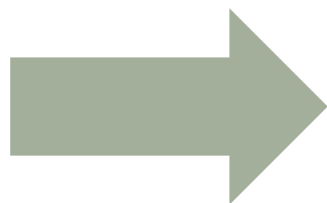
1. Remise en contexte

Les étapes franchies et à venir



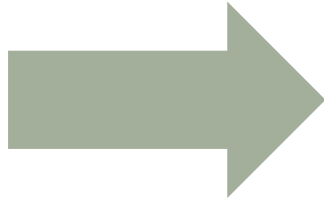
**Printemps
2023**

Réunions
d'information
et
consultation
dans les 7
villages de
l'entité



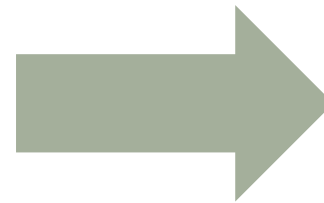
**Automne et
hiver 2023-
2024**

Tenues de
4 GT



**9 décembre
2025 à ...**

Travail de la
CLDR



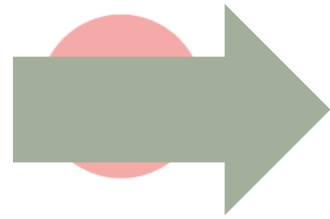
Finalisation de la
rédaction du
PCDR



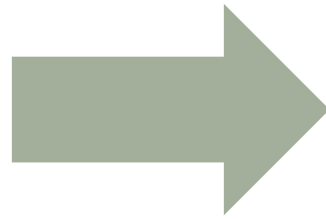
Approbation du
PCDR finalisé par
le conseil
communal

1. Remise en contexte

Les étapes franchies et à venir



Défense devant
le Pôle
Aménagement
du territoire



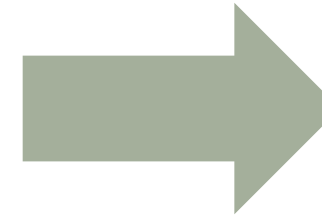
Approbation
par le
Gouvernement
wallon

PCDR



6 parties:

- 1. Une étude de la commune
- 2. Les résultats de la participation
- 3. Une analyse croisée
- 4. La stratégie à mettre en place
- 5. Les projets ou actions à réaliser pour atteindre les objectifs
- 6. La programmation des actions dans le temps et les moyens financiers prévus



Mise en œuvre de
projets subsidiés ou
non par le
Développement
Rural

2. Mise en place de la CLDR

Rôles et fonctionnement

- 24 citoyens – 6 élus
- Représente la population
- Rôle de relais entre la population et le Conseil Communal
- Coordonne les réflexions des GT
- Veille à la mise en œuvre des projets du PCDR
- Elle est associée à toutes les phases du PCDR :
 - Elaboration
 - Réalisation
 - Suivi du PCDR
- Encadrée par un ROI
- Chaque membre peut proposer un point à l'ordre du jour

Parler dans l'intérêt général de la population

2. Mise en place de la CLDR

Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur

« Lecture rapide » du ROI

Art.12 Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13 La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.

Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

2. Mise en place de la CLDR

Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur

« Lecture rapide » du ROI

Art.18 Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19 Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

2. Mise en place de la CLDR

Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur

« Lecture rapide » du ROI

Art.20 Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

2. Mise en place de la CLDR

Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur

Des questions ?

Des remarques ?

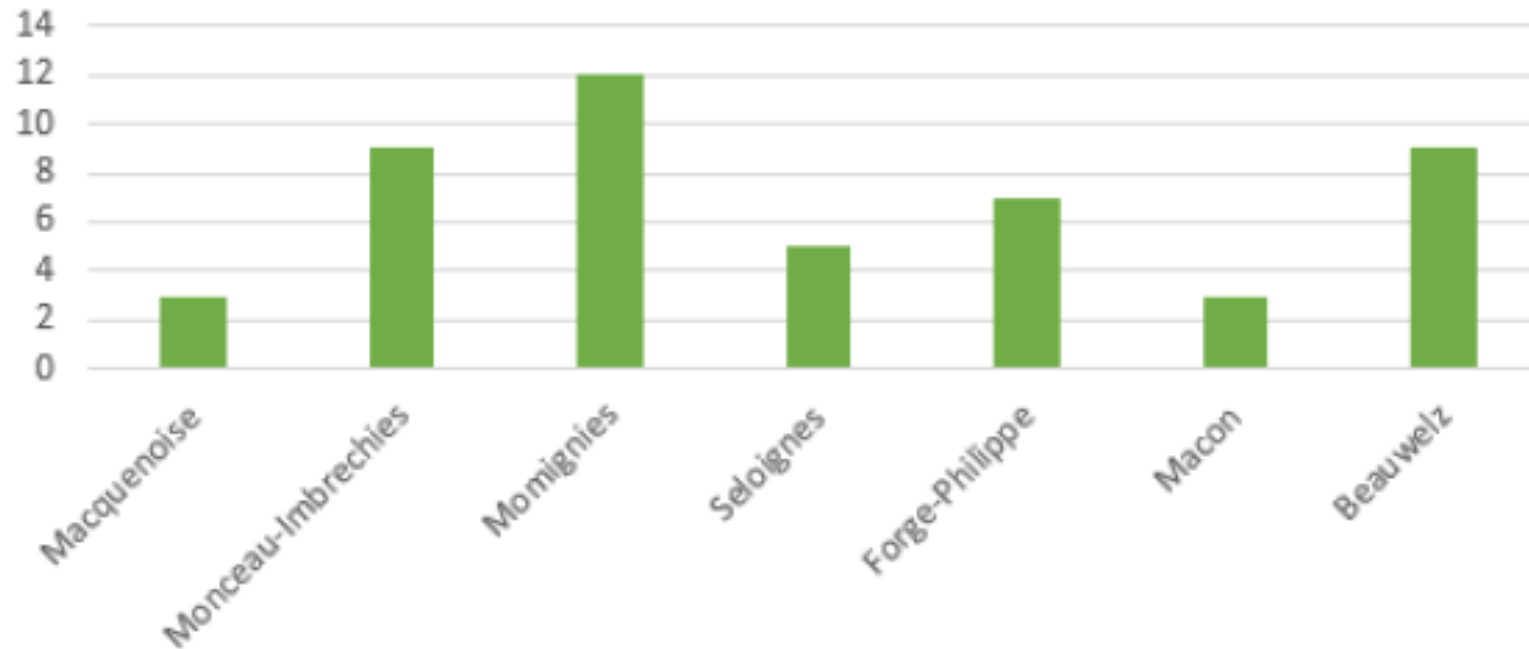


Conseil Communal – DGO3

3. Retour sur les I/C et les GT

Les réunions d'Information/Consultation

7 réunion d'Information/Consultation



3. Retour sur les I/C et les GT

Les réunions d'Information/Consultation

Consultation en 3 phases:

1. La vie à Momignies aujourd'hui ? (Atouts – Faiblesses)
2. La vie à Momignies demain ? (Souhaits – Craintes)
3. Votre village idéale ...

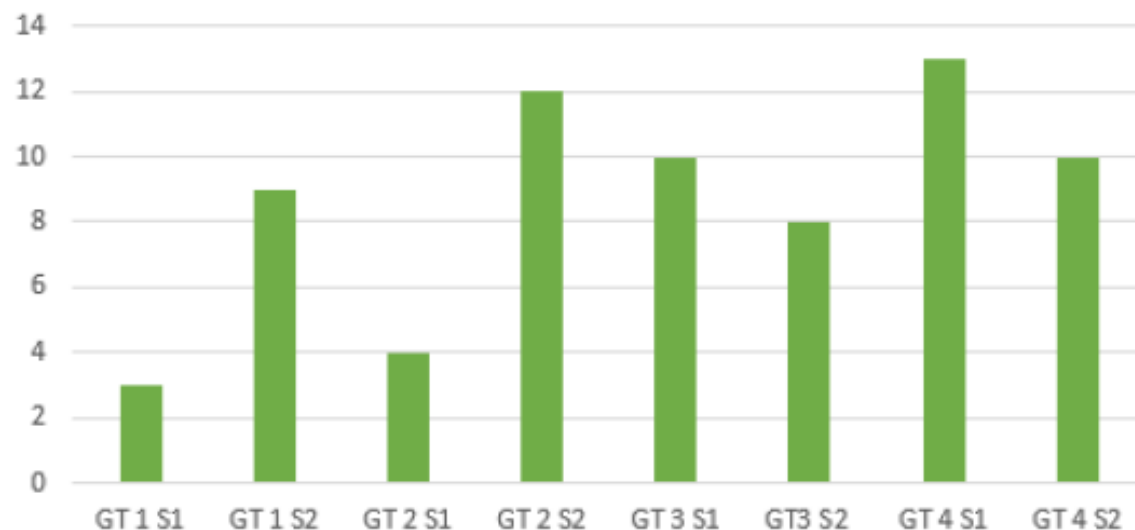
Le résultat de ces Consultations est retranscrit dans la Partie II

3. Retour sur les I/C et les GT

Les Groupes de Travail

4 Groupes de Travail – 8 Soirées

- GT n°1 – Vie sociale, Culture, Loisirs et Convivialité
- GT n°2 – Emploi, Agriculture, Commerce et Services
- GT n°3 – Mobilité
- GT n°4 – Environnement, Patrimoine et Tourisme



3. Retour sur les I/C et les GT

Les Groupes de Travail

Exprimer par thématique vos idées d'Objectifs et de Projets :

1. Individuellement
2. Collectivement

Ces réflexions sur les Objectifs et Projets sont retranscrites dans la Partie IV

4. Présentation de la Partie I

Par Mr Nicolas Perlot
Bureau **DR(EA)²M**
Auteur du PCDR

4. Présentation de la Partie I



Partie I consultable en ligne → approbation lors de la prochaine séance

5. Les prochaines réunions de la CLDR

CLDR 2

- Approbation de la partie 1
- Présentation des parties 3 et 4 par Dr(ea)²m

CLDR 4

- Priorisation des projets
- Les groupes projets : explications
- Le travail de Dr(ea)²m sur les fiches-projets

CLDR 3

- Approbation des parties 3 et 4
- Travail sur le tableau objectifs/projets

CLDR 5

- Présentation des FP par Dr(ea)²m
- Discussion sur choix 1ère convention
- Approbation AP PCDR

6. Divers

- Photo officielle de CLDR



Merci de votre attention
et de votre participation